

DES ACCÈS RESTREINTS EN PÉRIODE À RISQUE

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits.

Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1^{er} juin de l'année.



DANS LA FORÊT

UNE ÉTINCELLE SUFFIT À BRÛLER TOUTE UNE FORÊT



Randonneurs, pour vos journées balades, adoptez les bons comportements. Les feux de camp sont interdits toute l'année, tout comme fumer en forêt. **Un incendie arrive plus vite qu'on ne le croit !**

Une campagne réalisée avec le soutien de :

CONSULTEZ LES RÉPONDEURS ET LES SITES WEB		
ALPES MARITIMES	www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes	
AUDE	www.risque-prevention-incendie.fr/aude	
BOUCHES-DU-RHÔNE	www.myprovence.fr/enviedeбалade	08 11 20 13 13
CORSE	www.risque-prevention-incendie.fr/corse/	
VAR	www.var.gouv.fr	
VAUCLUSE	www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse/	04 28 31 77 11
PYRENNÉES ORIENTALES	www.prevention-incendie66.com	
ALPES DE HAUTE PROVENCE	www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence/	
HÉRAULT	www.risque-prevention-incendie.fr/herault/	
GARD	www.risque-prevention-incendie.fr/gard/	

PACA | Création : azeredecoratif.fr - Document gratuit, ne peut être vendu.
 Photos : © Dmytro Chikhalov - Alan - Grollier Philippe - Région Occitanie - Ev.Garibay - DR

PLUS D'INFOS SUR : WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM





Avec la prolifération des mégafeux partout en Méditerranée, les risques naturels, dont ceux directement liés aux activités humaines, sont omniprésents en région Sud, d'autant plus que le changement climatique accentue leur fréquence.

Plus spécifiquement en été, la « Guerre du Feu » est un combat primordial pour préserver notre forêt, ses habitants et notre patrimoine naturel.

Faire de la prévention est notre meilleure chance pour éviter le pire.

Comme chaque année, l'Entente Valabre édite ce guide pour accompagner les randonneurs pendant leurs balades. Règles simples, bonnes pratiques, tout ce qui vous permettra de profiter sereinement de nos espaces naturels y figure.

L'avenir de notre forêt dépend de notre vigilance à tous !

Pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, la Région Sud crée la Garde régionale forestière. Un dispositif qui s'inscrit dans le cadre du Plan climat, pour préserver les milieux naturels remarquables et prévenir les risques d'incendie dans le cadre du dispositif « Guerre du feu ».

Composée de plus de 200 jeunes, cette garde recouvrant l'ensemble du territoire permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts et les bons comportements à adopter en forêt. Ces jeunes ont suivi une formation de haut niveau pendant 1 semaine sous le contrôle de professionnels du feu. La surveillance des massifs sera largement renforcée.



Renaud Muselier

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

EN FORÊT, 5 RÈGLES À RESPECTER :



NE PAS FUMER EN FORÊT

Contrairement aux croyances, il est interdit de fumer en forêt, selon l'article 148 du code forestier. La sanction retenue est de 135 €.



NE PAS JETER VOTRE MÉGOT DEPUIS LE VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une amende de 135 €.



NE PAS FAIRE DE FEU DE CAMPS OU DE BARBECUE EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un plan d'eau !). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas ainsi qu'aux camping-car garés à proximité d'espaces sensibles.



NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Le pot d'échappement très chaud du véhicule en contact direct avec des herbes sèches peut être à l'origine d'une éclosion.



NE PAS STATIONNER DEVANT LES BARRIÈRES DFCI

Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les accès libres et de ne pas stationner devant les barrières. La circulation hors des pistes est interdite aux véhicules : sanctions de 135 € et 1500 €.

FACE À UN DÉPART DE FEU

ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS.

☎ **18** OU **112**

Plus vous êtes rapide et précis, plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.

Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts : les menaces.

Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.

Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.

FACE AU FEU

LES BONS COMPORTEMENTS

- **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- **Ne vous approchez pas** des flammes.
- **Éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- Sur la route, **ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- **Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

PRÉPAREZ VOTRE SORTIE EN FORÊT

- **Consultez la météo** et portez une tenue adaptée.
- **N'oubliez pas** votre téléphone portable et l'eau nécessaire.
- **Prévenez votre entourage** de votre itinéraire.
- **Ne quittez jamais** les chemins balisés.
- **Stationnez toujours sans gêner** les secours.

LES DANGERS DE L'INCENDIE

Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5 km/h.

Les fumées arrivent avant les flammes.

Toxiques, elles causent malaises et asphyxies graves.

Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.

Les éclosions très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.